

<b>Zeitschrift:</b>	Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde = Indicateur d'antiquités suisses
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerisches Landesmuseum
<b>Band:</b>	3 (1876-1879)
<b>Heft:</b>	12-4
<b>Artikel:</b>	Thongefäss aus dem Pfahlbau Mörigen
<b>Autor:</b>	Gross, V.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-155208">https://doi.org/10.5169/seals-155208</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dépressions. Cette explication, quelque naturelle qu'elle semble au premier abord, n'est cependant pas admissible. En effet, s'il en était ainsi, il faudrait que les cailloux fussent de même nature que les rochers du rivage. Or il n'en est rien. Les cailloux de la grève de même que ceux de la ténevière ne proviennent pas des rochers du rivage; ils sont fréquemment d'une roche fort différente; ainsi on y rencontre des blocs de granit et d'autres roches cristallines, bon nombre de cailloux de quartzite et parmi les galets calcaires eux mêmes, il s'en trouve un grand nombre dont le gisement est ailleurs, dans la montagne ou le long des rivières qui se jettent dans le lac. C'est ce dont je viens encore de m'assurer en compagnie de M. Ch. Martins. Il reste à rechercher quelle peut être l'origine de ces immenses amas de cailloux, à présent, qu'ils sont à nu et qu'on peut en étudier la disposition non-seulement à la surface, mais aussi dans l'intérieur. Or je viens de m'assurer qu'ils sont de composition identique aux amas de cailloux qui étaient déjà plus ou moins exondés avant l'abaissement du lac, comme p. e. au Heidenweg près de Préfargier. Or comme l'origine glaciaire de ces derniers ne saurait être douteuse, j'en infère que nous avons à faire dans ces deux localités à des restes d'anciennes moraines qui ont dû s'accumuler de préférence sur la rive gauche du lac, contre la barrière qu'opposaient au glacier les collines du Jura. De cette manière il n'est pas nécessaire de s'ingénier pour expliquer l'inégalité de leur surface par l'action des vagues. Cette inégalité peut fort bien se rattacher à la forme primitive de l'ancienne moraine. Les vagues, à notre sens, n'auraient joué d'autre rôle que d'enlever la boue superficielle de manière à donner aux parties saillantes spécialement aux ténevières l'apparence d'un pavé, tandis qu'elles accumulaient le sable sur d'autres points. Les gros matériaux n'ont guère été déplacés. Preuve en soit le fait que les blocs de granit ont pour la plupart conservé leurs angles saillants.

J'arrive ainsi à la conclusion que les ténevières de la rive gauche du lac de Neuchâtel, entre cette ville et St-Blaise, ne sont pas des buttes artificielles, comme je l'avais cru dans l'origine, mais que ce sont des résidus anciennes moraines.

Votre dévoué

Neuchâtel, le 18 Juin 1879.

E. DESOR.

### 377.

#### Thongefäss aus dem Pfahlbau Mörigen.

(Taf. XXVIII, Fig. 3 und 4.)

Im VII. Pfahlbau-Bericht findet sich auf Taf. XIX, Fig. 9 ein kleines bauchiges Thongefäss abgebildet, das zwei hohle cylindrische Ansätze zeigt, welche muthmasslich mit je einem ähnlichen Thongefäss in Zusammenhang waren. — Kürzlich hat nun Herr V. Gross aus Auvernier ein ähnliches, jedoch vollständiges Gefäss erhalten, das wir auf Taf. XXVII, Fig. 3 in natürlicher Grösse darstellen; Fig. 4 zeigt die symmetrische Verbindung der drei gleichartigen Schalen durch drei Röhren, welch' letztere durch einen kreisförmigen Zwischenraum unter sich getrennt sind, so dass die Flüssigkeit, welche in die eine Schale gegossen wird, sich sogleich den beiden andern mittheilt und gleichmässig steigt und fällt.

Ueber die Bestimmung dieses sonderbaren Geräthes lässt sich einstweilen keine andere Vermuthung aufstellen, als dass es zum Spielzeug bestimmt gewesen sei.

## 378.

**Cimetière burgonde à Bassecourt.**

Nous avons déjà donné à l'*Indicateur d'Antiquités suisses*, deux notices<sup>1)</sup> sur des sépultures burgondes trouvées à Bassecourt; mais depuis lors on a fait de nouvelles découvertes qui permettent de fournir plus de détails. Malheureusement nous ne pouvons ajouter beaucoup de nouveaux dessins, parce que nous ne possédons qu'un petit nombre des objets recueillis, et que les autres déposés au Collège de Delémont ne sont pas à notre disposition pour les dessiner. On dit que l'administration s'est montrée jalouse de nos premières indications et ce n'est que grâce à la bienveillance d'un professeur que nous avons pu y donner un coup d'œil. Toutefois nous en avons assez vu et nous connaissons suffisamment Bassecourt et ses environs pour pouvoir en parler avec quelque certitude.

Nos longues recherches dans le Jura bernois nous ont fait découvrir de nombreuses traces de l'occupation de cette contrée par les Burgondes, non pas comme un peuple conquérant et de passage dans le pays, mais comme s'y étant établis avec les indigènes. Dans les fouilles des ruines romaines que nous avons opérées, il y a bien des années, nous n'avons d'abord pas su distinguer complètement les antiquités burgondes de celles romaines; mais le jour s'est fait dans nos appréciations, et nous avons pu constater que les Burgondes avaient réoccupés plus ou moins les édifices romains et bien certainement les localités habitées par les Gallo-Romains et souvent qui l'avaient déjà été par les peuples antérieurs.

Les invasions allemaniques ont fait beaucoup de ruines chez nous, mais les allemandes proprement dites ont peu ou point laissé de traces de leur passage. Il peut cependant y en avoir près des établissements militaires, lorsque les empereurs romains admirent de nombreuses bandes germaniques dans leurs armées, et leur donnèrent des terres qu'elles cultivèrent avec leurs familles dans le voisinage des postes militaires.

Quand les Burgondes arrivèrent dans nos contrées, en 406, ils furent sans doute des dévastateurs, comme leurs compagnons les Alains et les Vandales, mais après que les Séquanes les eurent eux-mêmes appelés, et surtout après l'invasion des Huns, en 450, ils firent des établissements stables, tous en reconnaissant encore longtemps la suprématie de l'Empire romain. Ils ne traitèrent nullement en ennemis les Gallo-Romains et s'ils opérèrent quelques partages de terre, ce furent sans doute celles du fisc qui en furent l'objet. Ils n'asservirent point les peuples indigènes, ils vécurent avec eux, comme le prouve leur législation.

Selon certains auteurs ils auraient eu dans leurs lots des quartiers particuliers, et il est, en effet, possible que quelques parties du Jura furent plus spécialement occupées par les Burgondes que d'autres localités; mais il serait téméraire d'assigner des limites à leurs quartiers. Cependant on remarque, par exemple, que la partie

<sup>1)</sup> *Indicateur* N° 2, 1877, et planche XIV; 1879, planche XXIV.

Fig. 1.

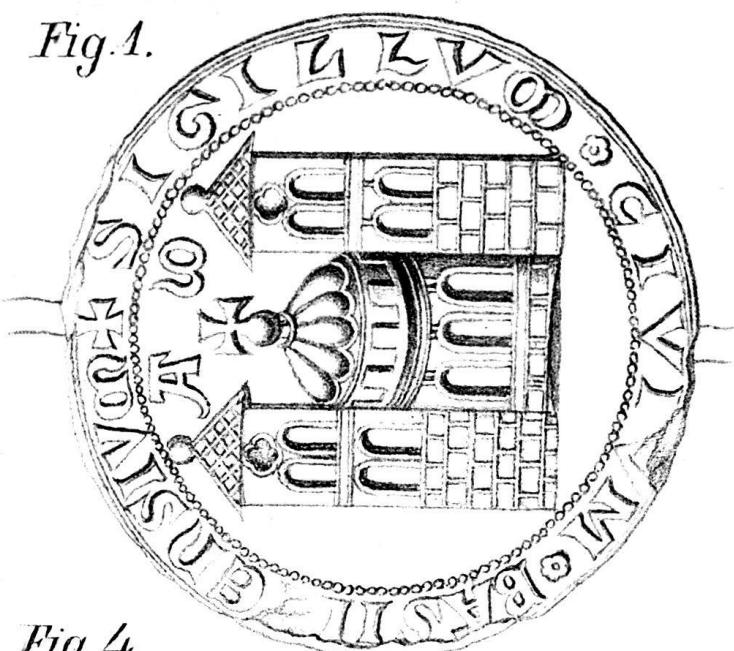


Fig. 4

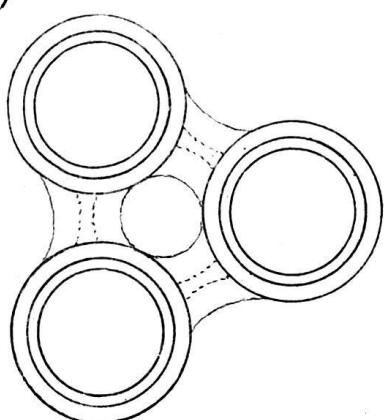


Fig. 2

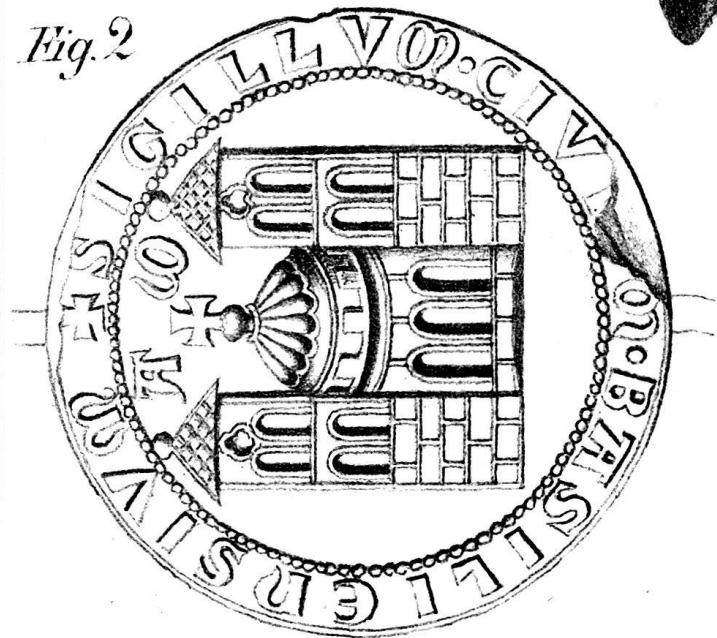


Fig. 3

